

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 3 novembre 1904, M. le Comte Charles-Jérôme-Humbert de Bobone est nommé Vice-Consul de la Principauté à Lisbonne (Portugal).

Le Prince par Ordonnance du 9 du même mois, a agréé le choix fait par S. G. Monseigneur l'Evêque, de M. l'abbé Joseph Rocher, prêtre, en qualité de troisième vicaire de la paroisse Sainte-Dévote.

Par Ordonnance du 12 du même mois, M. Victor Codur, commissaire de police de Monte Carlo est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

La médaille d'or de première classe est, par Ordonnance du 12 novembre 1904, accordée à :

M. François Bellini, ancien maître de chapelle de la Cathédrale de Monaco ;

Et à M. Louis Aureglia, gérant de l'Imprimerie de Monaco.

Par une Ordonnance du même jour :

La médaille d'honneur de deuxième classe est accordée aux sieurs :

Michel Boisson, chef des garçons au Casino de Monte Carlo ;

Charles Jaspard (dit Victor), valet de chambre attaché à la Maison Princièrè depuis 26 ans ;

Jean-Baptiste Ciaï, agent de police.

La médaille d'honneur de troisième classe est accordée aux sieurs :

Baptistin Melin, valet de pied attaché à la Maison Princièrè depuis 25 ans ;

Et Dauphin Passeron, jardinier du Palais de Monaco depuis 25 ans.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Fête de la Saint-Albert

Les cérémonies et les réjouissances de la fête princière ont été, cette année, particulièrement brillantes et viennent de se terminer ce soir dans un véritable élan d'enthousiasme populaire.

Dès hier lundi, une large distribution de secours, prélude charitable de la fête, avait eu lieu à la Mairie, et, dans la soirée, les illuminations de Monaco-Ville et de la Condamine donnaient à la Principauté un aspect féerique. Le Palais, avec ses lignes architecturales, se dessinant en

lignes de feu, l'Hôtel du Gouvernement, les monuments publics, les établissements d'instruction publique et presque toutes les maisons particulières étaient splendidement éclairés.

Cette veille de la Saint-Albert a été marquée, outre le pavoisement et les illuminations, par un beau feu d'artifice que M. Massimino Cupellini a tiré sur l'esplanade de la Batterie de la place du Palais, puis par la retraite aux flambeaux organisée par la dévouée Société Philharmonique dont la musique était escortée d'un piquet de sapeurs-pompiers et des membres de la Société de Gymnastique l'Etoile de Monaco, porteurs de torches et de lanternes.

Ce matin, mardi, toutes les autorités civiles et militaires en uniforme, les membres du Corps consulaire et une affluence nombreuse de notabilités et de population ont assisté au *Te Deum* solennel, à la Cathédrale. De l'Hôtel du Gouvernement, le cortège officiel, ayant à sa tête S. Exc. M. le Gouverneur Général, s'est rendu à l'église métropolitaine où arrivait, d'autre part, le cortège des membres du Tribunal Supérieur et de la Justice de Paix, ainsi que les officiers ministériels en robe. La grand'messe a été célébrée par M^{sr} Hazera, évêque de Digne, de passage dans la Principauté; puis M^{sr} du Currel, évêque de Monaco, a donné le salut solennel et la bénédiction. Sa Grandeur était assistée du Chapitre et de tout le clergé de la Principauté, tandis que la Compagnie des Carabiniers faisait le service d'honneur dans l'église. On a fort apprécié, avec les morceaux d'orchestre conduits par M. Borghini, les chants religieux qui ont été remarquablement exécutés par M. l'abbé Perruchot, le nouveau maître de chapelle de la Cathédrale.

Le cortège officiel s'est dirigé, à l'issue du service religieux, vers la place du Palais où a eu lieu la revue de la Compagnie des Carabiniers. Le défilé, qui a permis de remarquer la belle tenue des hommes, a été exécuté avec beaucoup de précision sous les ordres du colonel comte de Christen, commandant supérieur.

Après la revue, S. Exc. M. Olivier Ritt a regagné, avec les fonctionnaires, l'Hôtel du Gouvernement où, comme chaque année, il a offert, à midi et demi, un grand banquet auquel avaient été invités le Corps consulaire, les principales autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, le Corps judiciaire et quelques notabilités locales. M^{sr} du Currel est à la droite de Son Excellence qui, au dessert, a prononcé le discours suivant dont les principaux passages ont été soulignés par d'unanimes applaudissements :

Monseigneur l'Evêque,
Messieurs,

Le renouvellement de la fête du 15 novembre ramène, pour le Gouverneur Général, la triple satisfaction de se trouver au milieu de vous, vers qui le porte une sympathie grandie avec le nombre des années, d'être l'interprète des encouragements et des remerciements de Son Altesse Sérénissime pour la part prise par vous à la prospérité de la Principauté, et de s'aider de votre élan unanime pour faire parvenir au Prince Souverain l'hommage de nos respects et l'expression de nos vœux les plus sincères.

En passant en revue les progrès réalisés depuis notre précédente réunion, l'occasion s'offrira d'elle-même de remplir un aussi agréable devoir.

Il y a un an, Monseigneur l'Evêque, nous avons salué votre bienvenue. Votre Grandeur n'a pas voulu tarder à commencer sa haute mission. L'ouverture d'une chapelle dans un quartier chaque jour plus peuplé, la part prise à toutes les œuvres de bienfaisance, l'étude d'une meilleure utilisation des ressources du budget de la fabrique, témoignent de l'active sollicitude de notre distingué Prélat.

Le Conseil d'Etat a consacré plusieurs mois de séances multipliées à la discussion d'un nouveau Code de Procédure pénale, dû au savoir et aux laborieuses recherches de son vice-président, le Baron de Rolland, président du Tribunal Supérieur.

Le doyen du Conseil, M. Saige, se prépare à ajouter de nouveaux documents à la volumineuse collection dont il a déjà enrichi les Archives du Palais de Monaco.

L'éminent avocat général M. de Monicault a pris la part la plus militante à la discussion du nouveau Code, discussion dont il a rédigé les procès-verbaux avec une activité inlassable et une remarquable précision.

Le Comte de Maleville a déployé les qualités de rapide assimilation de toutes les questions et de conseil judiciaire et l'habileté de phrase et de parole d'un secrétaire général du Gouvernement de mérite.

Avec vous, Messieurs du Corps consulaire, les entrevues personnelles n'ont pas été aussi nombreuses que je l'aurais désiré. Mais la rareté même de nos entretiens ne prouve-t-elle pas que la simple correspondance officielle suffit pour assurer, dans toutes les circonstances, une entente complète, due surtout à l'aimable courtoisie et à la pratique des affaires qui rendent si précieuse votre représentation des diverses colonies étrangères ? Répondant aux vœux de Son Altesse Sérénissime, le Gouvernement forme les meilleurs vœux pour la prospérité de vos nations respectives et pour le bonheur de la famille des Chefs d'Etat ; et il souhaite la prolongation du séjour de chacun de vous sur ce point particulièrement séduisant de la Côte d'Azur... bien entendu, sans préjudicier à votre avancement dans la carrière.

Précisément, M. André, le sympathique consul de France, est sur le point de nous quitter, pour aller occuper le poste de 1^{re} classe de Turin. Avec nos adieux, qu'il reçoive nos vœux les meilleurs et les plus sincères pour son avenir.

Nous nous associons de cœur aux regrets causés par les pertes que le Corps consulaire vient d'éprouver dans les personnes du baron de Redwitz, le distingué consul d'Allemagne, et de sir James Harris, qui a, pendant bien des années, représenté si dignement la Grande-Bretagne.

Avec le développement, que l'on serait presque tenté de trouver excessif, des constructions et des affaires dans la Principauté, le nombre et l'importance des litiges doivent forcément augmenter aussi. La magistrature a fait face à ce surcroît de travail avec toutes ses aptitudes, toute son éloquence et tout son zèle.

La Mairie, avec le cher et toujours vaillant comte Gastaldi, a vu également grossir sa tâche. La publication de ses statistiques et de l'état-civil a fait constater, en 1904, l'absence presque complète de maladies contagieuses et la proportion de la mortalité la moins élevée depuis vingt ans, conséquences de mesures sanitaires sagement prises et sévèrement observées.

Pour apprécier la fermeté de la direction scolaire et le dévouement des professeurs, il suffit de dire que les très nombreuses classes de garçons et de filles n'ont pas désempilé un seul moment, et que les résultats de l'inspection et des examens de fin d'année ont donné grande satisfaction.

Le Collège a tenu toutes ses promesses. Le succès de ses élèves de rhétorique aux examens passés en France a entraîné la création d'une classe de philosophie, qui complète cet utile établissement, placé sous une autorité on ne peut plus compétente et digne.

Jamais la charité n'a été exercée avec autant de sollicitude. Les larges dons provenant du Palais, de délicates interventions privées, des fêtes de charité on ne peut mieux autorisées, ont assuré le bon fonctionnement de cet important rouage.

A l'Orphelinat, chaque vacance est immédiatement remplie. L'espace menacerait de bientôt manquer aux intéressantes pensionnaires de nos bonnes sœurs.

Egalement fondé et entretenu par la haute libéralité du Prince, l'hôpital présente un personnel excellent; l'assistance médicale gratuite a répondu à tous les besoins; le service de la chirurgie a été monté dans des conditions ne laissant rien à désirer.

1904 a vu le complément de la réorganisation de la belle Compagnie des Carabiniers, commandée, comme celle des Sapeurs-Pompiers, par des officiers de choix, sous un brillant colonel.

Toutes félicitations sont dûes aux services de la Sûreté publique, de la Trésorerie Générale, de l'Enregistrement, des Hypothèques, du Cadastre, du Domaine, des Postes et Télégraphes, des Douanes, services de plus en plus délicats et compliqués, fonctionnant avec un ensemble et une régularité qui fait grand honneur à leurs chefs et à leur personnel.

De beaucoup la plus chargée de toutes, la Direction des Travaux publics a produit une remarquable somme de rapports et de surveillance. En douze mois, plus de cent cinquante projets nouveaux, dont quelques-uns de la plus grande envergure, ont été étudiés et soumis aux délibérations du Comité, suivies de décisions souveraines.

Le réseau téléphonique a été doublé et entièrement remanié dans la Principauté, qui va contribuer pour un tiers dans l'avance des fonds nécessaires en vue de l'établissement d'un circuit téléphonique direct avec Paris.

A la tête de ces deux importants services, un seul directeur suffit actuellement. Il est vrai qu'on trouverait difficilement pareille puissance de travail unie à autant de légitime autorité sur ses collaborateurs.

En ce qui concerne le port, l'entreprise des jetées a redoublé d'énergie. La première jetée émerge jusqu'à l'extrémité de son musoir; la ligne de ses blocs de protection atteint les trois quarts de sa longueur totale; l'enracinement sous l'eau de la deuxième jetée a commencé.

Les entrepreneurs du quai Sud ont tout d'abord construit le quai provisoire prévu, le long duquel les navires de commerce viennent déjà se décharger, abrités par la première jetée. Les mêmes entrepreneurs, tout en achevant de draguer le fond de la rade, ont planté plusieurs centaines de puissants pilotis sur lesquels doit reposer le mur du quai définitif.

A un autre point de vue, toujours mêmes succès, pour les diverses associations Monégasques, musicales et sportives, dans les réunions organisées par elles, ou quand on les convie au dehors.

Inutile d'insister sur les manifestations des Beaux-Arts de Monte Carlo, dignes de leur éclatante célébrité. Ce sont nouveaux triomphes chaque année.

La Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers a solennellement inauguré son « International Sporting Club ». En même temps elle a organisé une Exposition universelle, avec courses d'auto-canots, dont le souvenir restera inoubliable. Magnifique début, qui a déjà encouragé, sur divers points, des épreuves analogues, et qui ouvrira dans la Principauté une succession de spectacles du même intérêt saisissant et, dans le monde entier, une ère de prospérité nouvelle pour une industrie nautique de grande importance.

Autant d'occasions de se signaler pour la presse locale, qui a droit à grand compliment, car, si elle a souvent ici riche canevas pour ses comptes rendus, elle se trouve aussi en présence de certaines difficultés que l'on ne peut bien apprécier que sur place.

Si nous passons au Musée Océanographique nous trouvons que tout est mené de front. Les grandes lignes de l'édifice et l'harmonie de son ornementation font l'admiration des visiteurs. Dans les salles déjà terminées, un savant directeur classe les échantillons précieux provenant des croisières de Son Altesse et apportés par le yacht dont nous sommes heureux de voir parmi nous, pour la première fois en pareil jour, le sympathique commandant Carr.

Au cours de Sa campagne de cette année, marquée par de très intéressants essais de cerfs-volants enregistreurs, ayant servi à l'étude des vents alizés, le Prince a été l'objet d'une touchante manifestation de la part de la

population des îles Açores, justement reconnaissante de la découverte de bancs de pêche d'une grande richesse et de la création d'une station météorologique appelée à rendre les plus utiles services.

Ne dirait-on pas, vraiment, que ces explorations maritimes, la contemplation continuelle de la grande et mystérieuse nature, les études profondes poursuivies dans de telles conditions, ont contribué à donner à notre Auguste Prince ce caractère de poétique rêverie, ces aspirations vers la solution idéale des problèmes sociaux, qui dictent Sa conduite et marquent Ses résolutions d'une empreinte particulière?

A tout nouveau progrès, Son Altesse tient à prendre sa part. A toute réunion d'utilité générale, la Principauté est dignement mêlée. Pour ne parler que de ce qui s'est passé en 1904, une brillante réception a été donnée au Palais de Monaco, en l'honneur des membres de la Conférence d'Hygiène Urbaine et de Démographie qui sont venus visiter nos installations sanitaires modèles. La Principauté a été représentée à Lisbonne, à la réunion de l'Association Internationale de la Marine; elle va l'être à une Conférence sur la télégraphie sans fil, annoncée à Berlin; le Président de son Tribunal Supérieur est allé officiellement assister, à Paris, aux fêtes du centenaire de la mise en vigueur du Code Civil Français; enfin le représentant de la Principauté a eu les honneurs d'une vice-présidence au Congrès Universel de la Paix qui vient de se réunir à Boston.

Honneur à ceux qui, en dépit du scepticisme des foules, prennent l'initiative d'une propagande pacifique! Honneur à notre Prince, qui a fondé un Institut de la Paix, dont font partie d'éminents apôtres de quatorze nations différentes, plaçant, avec toute la chaleur d'une ardente conviction, la belle cause de la fraternité humaine!

Je termine, Messieurs, cette trop longue allocution. Dans ce pays, dont le Souverain ne cesse de s'occuper de la marche de tous les services, où toute initiative et toute responsabilité Lui incombent, il est juste que la gloire de tous les succès remportés Lui revienne. Le résumé fidèle que je viens d'exposer des progrès réalisés depuis un an fait ressortir la grandeur de la nouvelle dette de reconnaissance contractée envers le Prince.

C'est dans ce sentiment que je vous propose de lever ensemble nos verres à la santé de Son Altesse Sérénissime; à la continuation de la prospérité de Son règne; à la santé de toute la Famille Souveraine!

Vive le Prince Albert I^{er}!

Après les acclamations unanimes et répétées qui accueillent la péroraison de ce discours dont les principaux passages avaient été soulignés par de vives marques d'approbation, M^{gr} l'Evêque se lève et prononce une brillante improvisation au cours de laquelle il célèbre dans une éloquence imagée le charme de ce pays et les mérites des hommes éminents que le Prince Souverain a mis à la tête des services administratifs et judiciaires. L'Evêque fait tout particulièrement l'éloge de S. Exc. le Gouverneur, de M. le Secrétaire Général et de M. le Président du Tribunal Supérieur, puis il exprime à son tour des regrets pour le prochain déplacement du sympathique consul de France, M. André, qui, dit-il, « n'a fait ici de la peine qu'une seule fois, c'est le jour où il nous a appris son départ ». M^{gr} du Curel, élevant ses sentiments jusqu'à son Altesse Sérénissime, termine par la glorification des aspirations pacifiques du Prince qui veut faire régner la paix partout. « Et en attendant, dit-il, elle règne dans sa Principauté, sous la forme la plus séduisante et la plus gracieuse : la paix entre tous ceux qui habitent ici. Ici où l'on se sent sincèrement amis les uns des autres; pleins de cœur et de charité les uns pour les autres, sous le gouvernement et sous la protection d'un Prince Illustre, dont l'intelligence et le noble cœur restent toujours, au milieu des agitations et des influences diverses qui sont le partage des Souverains, le Prince à l'âme grande et élevée, pleine d'équité, de générosité et de douce bienveillance; Prince autant par droit de conquête que par droit de naissance ».

L'Evêque porte, après ces derniers mots, la santé de Son Altesse Sérénissime; et il y joint celle de Son Excellence le Gouverneur, digne et aimable dépositaire de l'Autorité souveraine.

Une chaleureuse ovation est faite à M^{gr} du

Curel. Puis, M. le baron de Kulley, consul général d'Autriche-Hongrie, prenant à son tour la parole au nom du Corps consulaire, renouvelle à M. le Gouverneur Général les vœux que ses collègues et lui forment pour S. A. S. le Prince Il le prie en outre d'être leur interprète pour transmettre ces vœux sincères, et il exprime à Son Excellence de vifs remerciements pour la sollicitude et la courtoisie par lesquelles le Gouvernement monégasque facilite les bons rapports et favorise la tâche du Corps consulaire dans l'accomplissement de sa mission.

La série des discours a été terminée par une charmante improvisation de M. André, consul de France, qui a dit tous ses regrets de quitter Monaco où il a été toujours heureux de faire son devoir et où il n'a cessé d'avoir, pendant les quatre années de son séjour, les meilleures relations avec les hauts fonctionnaires du Gouvernement monégasque. Il emportera dans son nouveau poste le souvenir précieux de la bienveillance du Souverain de ce pays.

Après cette dernière allocution et quelques instants de causerie, les invités se sont retirés en exprimant à M. le Gouverneur leurs remerciements et en le priant de transmettre leurs respectueux hommages à M^{me} Olivier Ritt.

Les réjouissances populaires, portées au programme officiel que nous avons publié, ont eu lieu pendant toute la journée au milieu d'une vive et joyeuse animation. Des concerts ont été donnés l'après-midi par les excellentes sociétés artistiques la *Philharmonique*, la Chorale l'*Avenir* et la *Lyre Monégasque* auxquelles on a prodigué les bravos. Mais c'est surtout la fête de nuit de Monte Carlo qui, favorisée par un temps exceptionnellement pur, a attiré et enthousiasmé la foule. L'illumination du Casino, de ses terrasses et de ses jardins était tout à fait féerique. Des arcs de triomphe éblouissants et de fort artistiques motifs électriques, au milieu desquels scintillaient les armoiries et le monogramme du Prince Albert, rehaussaient cette somptueuse ornementation, due à l'intelligente et généreuse initiative de l'Administration de la Société des Bains de Mer. Ajoutons que tous les beaux hôtels, tous les établissements particuliers, ainsi que les villas de Monte Carlo et des environs, avaient également pavoisé et brillamment illuminé leurs façades.

Le grand feu d'artifice, tiré par Stévano, de Nice, a été le digne bouquet de cette apothéose : les pièces en avaient été placées aux abords de la Porte-Neuve, en face de la tribune réservée sur le côté sud des terrasses du Casino. Dans cette tribune, avait bien voulu venir prendre place, au milieu des familles des fonctionnaires et notabilités de la Principauté, M^{gr} du Curel, ainsi que le nouveau Préfet des Alpes-Maritimes et M^{me} de Jolly.

Le très remarquable concert, dirigé, sur le kiosque des terrasses, par M. Léon Jehin qui remontait au pupitre à cette occasion, a harmonieusement clôturé à Monte Carlo la série des réjouissances et on a longuement acclamé l'*Hymne Monégasque* qui terminait ce concert.

D'autre part, la fête populaire de nuit, organisée pour la première fois à la Condamine, s'est prolongée très avant dans la nuit et, aux accents d'un excellent orchestre, on a dansé avec un joyeux entrain sur la place d'Armes, coquettement pavoisée et illuminée.

Telle fut cette magnifique journée de fête dont l'éclat fut exceptionnellement brillant et à l'occasion de laquelle toute la population de ce pays fut heureuse de manifester hautement de ses sentiments respectueux d'attachement et de reconnaissance pour Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain.

Pour des motifs de convenance personnelle, M. Gaston Moch a offert sa démission de Chef de Cabinet à S. A. S. le Prince qui l'a acceptée.

M. Delefortrie, inspecteur des travaux d'architecture, est arrivé dimanche après-midi à Monaco.

Se faisant l'interprète de ses nationaux résidant dans la Principauté, M. Rosset, consul d'Italie à Monaco, a adressé, à l'occasion du récent anniversaire de la naissance de S. M. le Roi Victor-Emmanuel III, un télégramme à S. Exc. M. le Ministre Ponzio-Vaglia, pour le prier de transmettre les souhaits de bonheur que la Colonie italienne de ce pays forme pour Sa Majesté et toute la Famille Royale.

M. le Consul a reçu, en réponse, la dépêche suivante :

Console Italia, Monaco.

Sua Maestà benevolmente accolti auguri di voti, ringrazia cordialmente.

Ministro PONZIO-VAGLIA.

Pour remplacer M. F. Bellini, qui prend sa retraite après de longues années de dévoués services, on sait que M. l'abbé Perruchot vient d'être nommé maître de chapelle à la Cathédrale de Monaco. Ce distingué ecclésiastique, qui naguère occupait les mêmes fonctions à Paris en l'importante paroisse de Saint-François-Xavier, est un musicien de haute réputation, et, sous sa direction artistique, la maîtrise de notre cathédrale va être organisée avec des éléments nouveaux et plus nombreux, de façon à permettre de faire entendre, chaque dimanche, des messes en musique avec chants harmonisés qui seront interprétés par des voix d'hommes et d'enfants.

Compositeur de mérite en même temps qu'excellent maître de chapelle, M. l'abbé Perruchot a été un des initiateurs des célèbres chanteurs de Saint-Gervais, et, en outre de sa collaboration avec plusieurs compositeurs connus, il est l'auteur de l'*Anthologie des Maîtres anciens et modernes*.

Comme à Paris, on ne manquera pas, à Monaco, d'apprécier le talent du nouveau maître de chapelle de la Cathédrale qui, avec quelques-unes de ses compositions, fera exécuter les pages les plus remarquables des maîtres de la musique religieuse, à la plus grande satisfaction des fidèles de la Principauté et des hôtes étrangers qui en grand nombre assistent, pendant l'hiver, aux cérémonies religieuses.

Le programme de la deuxième Exposition et du Concours de canots-automobiles de Monaco, pour 1905, vient d'être définitivement arrêté et a été publié in-extenso par l'*Auto* et le *Petit Monégasque*.

Les dates suivantes ont été arrêtées :

Pour l'exposition : les 2, 3, 4 et 5 avril.
Pour la mise à l'eau et les essais des moto-canots : les 6, 7 et 8 avril.
Pour les courses : du 9 au 16 avril.

Soit donc une période de quinze jours. Les différentes épreuves sont réservées aux moto-canots de course ou de tourisme, répondant à la définition suivante :

On entend par canot automobile un canot d'une longueur maximum de 25 mètres, dont le moteur est un moteur d'automobile appliqué à la navigation.

Les engagements seront reçus jusqu'au 14 décembre 1904, par « l'International Sporting-Club », organisateur et donateur des régates.

Cent mille francs de prix en espèces seront répartis aux vainqueurs comme suit :

1 ^{re} journée : canots de course . . .	9.000 fr.	
canots de tourisme . . .	6.000 fr.	15.000 fr.
2 ^e journée : canots de course . . .	9.000 fr.	
canots de tourisme . . .	8.000 fr.	17.000 fr.
3 ^e journée : canots de course . . .	9.000 fr.	
canots de tourisme . . .	9.000 fr.	18.000 fr.
4 ^e journée : canots de tourisme . . .	8.000 fr.	
canots de bossoir . . .	5.000 fr.	
bateaux de pêche . . .	3.000 fr.	16.000 fr.
5 ^e journée : Championnat de la mer		15.000 fr.
6 ^e journée : Hand. canots de course . 6.000 fr.		
canots de tourisme . . .	4.000 fr.	10.000 fr.
7 ^e journée : Mille et kilomètre		8.000 fr.
Hélices		1.000 fr.
Total	100.000 fr.	

Il n'est pas douteux que l'important meeting de Monaco ne remporte en 1905 le succès de 1904.

L'Association des Amis de la Jeunesse de Monaco annonce, pour la reprise de ses représentations hivernales, une grande matinée artistique qui aura lieu le dimanche 11 décembre prochain, au théâtre des Variétés.

Dans ses audiences des 8 et 11 novembre 1904, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Bouty Alfred-Fortuné, né à Poitiers (Vienne) le 24 janvier 1847, journalier, demeurant à Toulon, quarante-huit heures de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Léffray Louis-Casimir-Félicien, né au Mans (Sarthe) le 29 septembre 1871, journalier, sans domicile fixe, six jours de prison pour mendicité.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Service d'Hiver du 3 Novembre 1904

BUREAU DE MONACO

Avenue Saint-Martin

Ouvert au public tous les jours, de 8 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à midi.

HEURES DE LA DERNIÈRE LEVÉE DE LA BOÎTE ET DÉPARTS DES COURRIERS

La Turbie, Cabbé-Roquebrune, Menton, Monte Carlo, 6 h. 5 matin.

Monte Carlo, 8 heures matin.

Menton, 12 h. 50 soir.

Beaulieu, Nice, Antibes, toute la ligne de Nice à Paris, Paris-Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, 1 h. 35 soir.

Monte Carlo, 2 heures soir.

Menton, La Turbie, Cabbé-Roquebrune, Italie, 2 h. 30 s.

Nice à Marseille, Lyon à Paris, Cette à Bordeaux, Villefranche, Nice, Beaulieu, 3 h. 40 soir.

Monte Carlo, 4 h. 20 soir.

Nice, Marseille, Lyon, ligne de Nice à Paris, 9 h. 25 soir.

Menton et Italie, 10 h. 35 soir.

Nice et toutes destinations (voie de France), 11 h. 40 soir.

HEURES DE LA DISTRIBUTION AU GUICHET ET A DOMICILE ET ARRIVÉES DES COURRIERS

Italie, Autriche, La Turbie, Menton, Cabbé-Roquebrune, Monte Carlo, Paris, Lyon, Valence, Avignon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Toulon, Cannes, Nice, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Etranger, 8 h. 30 matin.

Ligne de Lyon à Marseille, Nice, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Suisse, Monte Carlo, 2 h. 30 soir.

Paris, Lyon à Marseille, Bordeaux, Toulouse, Marseille à Nice, Antibes, Nice, Saint-Jean, Etranger, Italie, Autriche, Cabbé-Roquebrune, Menton, La Turbie, 4 h. 50 soir.

SERVICE A PIED DE MONACO A MONTE CARLO et vice-versa

1^{er} Départ, 6 h. 50 mat. ; retour à Monaco, 7 h. 50 mat.

2^e Départ, 8 h. 10 mat. ; retour à Monaco, 9 h. 10 mat.

3^e Départ, 2 h. 10 soir ; retour à Monaco, 3 h. 10 soir.

4^e Départ, 4 h. 30 soir ; retour à Monaco, 5 h. 30 soir.

Les chargements doivent être remis au guichet trente minutes avant l'heure de la levée de la boîte du Bureau.

La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés, ainsi que la troisième levée des boîtes supplémentaires.

BUREAU DE MONTE CARLO

Avenue de Monte Carlo

Ouvert au public tous les jours, de 8 heures du matin à 9 heures du soir pour le service postal, et jusqu'à minuit pour le service télégraphique.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à midi.

HEURES DES LEVÉES DES DEUX BOÎTES DU BUREAU ET DÉPARTS DES COURRIERS

Menton, Cabbé-Roquebrune, La Turbie, Nice, 5 h. 55 mat. Menton, 12 h. 55 soir.

La Turbie, Nice, Antibes, Nice à Marseille, Lyon, Paris rapide, France et Etranger (voie du Nord), ligne de Cette à Bordeaux, Grande-Bretagne et Amérique (voie de France), 12 h. 55 soir.

Cabbé-Roquebrune, Menton, Vintimille gare, Vintimille à Gênes, correspondance pour l'Italie, l'Autriche, la Russie méridionale, la Roumanie, la Bulgarie, la Turquie et la voie de Brindisi, 2 h. 30 soir.

Nice à Marseille, Cette à Bordeaux, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, France et Etranger (voie de France), 3 h. 30 soir.

Nice à Marseille, Marseille à Paris, France et Etranger, Marseille et Lyon, 9 h. 10 soir.

Menton, Vintimille, Italie, Autriche, Russie méridionale Roumanie, Bulgarie, Turquie et correspondance pour la voie de Brindisi, 10 h. 30 soir.

Nice à Marseille, Marseille à Lyon, correspondance pour toute la France et l'Etranger (voie du Nord), 11 h. 40 soir.

HEURES DE LA DISTRIBUTION AU GUICHET ET A DOMICILE ET ARRIVÉES DES COURRIERS

Marseille, Toulon, Draguignan, Cannes, Nice, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Monaco, La Turbie, Menton,

Italie, Autriche, Paris, Lyon, Valence, Avignon, Bordeaux Toulouse, Marseille, Nice, Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean, Beaulieu, France et Etranger, 9 heures matin.

Ligne de Lyon à Marseille, Nice, Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean, Beaulieu, Monaco, Italie et Autriche, 2 h. 40 soir.

Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Paris à Marseille (rapide), Cannes, Nice, Saint-Jean, La Turbie, Antibes, Monaco, France et Etranger, Cabbé-Roquebrune, 5 heures soir.

SERVICE A PIED DE MONTE CARLO A MONACO et vice-versa

Heures d'arrivée des courriers de Monaco

7 h. 15 matin, 8 h. 35 matin, 2 h. 35 soir, 4 h. 55 soir.

Heures de départ des courriers pour Monaco

7 h. 25 matin, 8 h. 45 matin, 2 h. 45 soir, 5 h. 5 soir.

La levée des objets chargés et recommandés a lieu 30 minutes avant celle des boîtes du bureau.

La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés, ainsi que la troisième levée des boîtes supplémentaires.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

Traité d'Arbitrage Franco-Américain. —

M. Hay, secrétaire d'Etat, et M. Jusserand, ambassadeur de France à Washington, viennent de signer un traité stipulant le règlement, par voie d'arbitrage, des litiges possibles entre la France et les Etats-Unis.

Le traité est calqué sur la Convention anglo-française d'arbitrage.

Des traités analogues avec l'Italie et avec l'Angleterre seront signés d'ici peu par le gouvernement des Etats-Unis. Ils sont, en tous cas, actuellement négociés.

Visites parlementaires. — Le groupe parlementaire français de l'Arbitrage international s'est réuni mercredi dernier à la Chambre des députés sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant.

Le président a rendu compte des conditions dans lesquelles va s'effectuer à Paris l'importante visite des délégués des trois Parlements des pays du Nord, du 24 novembre au 1^{er} décembre prochain.

La première et la deuxième Chambre du Parlement danois ont délégué par un vote spécial trente de leurs membres sous la présidence de M. le comte Frijs, sénateur. La première et la deuxième Chambre du Parlement suédois en ont délégué le même nombre sous la présidence de M. le sénateur Cavalli. Le Storting norvégien a délégué quinze de ses membres, sous la présidence de M. C. Berner. Chaque délégation sera accompagnée d'un certain nombre de membres de l'Union interparlementaire, de personnalités notables et de dames.

La nouvelle Conférence de la Paix. — Nous avons déjà annoncé que M. Hay, secrétaire d'Etat à Washington, a adressé une note circulaire aux puissances, donnant leur effet aux instructions du président Roosevelt relativement à la réunion d'une deuxième conférence de La Haye.

La note comporte non seulement la réunion d'une conférence dans le but d'étudier à nouveau les questions mentionnées spécifiquement par le premier Congrès, mais encore des projets de traité d'arbitrage et la constitution d'un Congrès international qui devra se réunir périodiquement.

MARINE ET COLONIES

Résultats météorologiques de l'expédition antarctique du D^r Nordenskjöld. — Des observations météorologiques et magnétiques très complètes ont été faites pendant les dix-huit mois d'hivernage à Snow-Hill. Durant les douze premiers mois, la température moyenne fut de — 12°, à peu près celle observée aux points les plus froids du parallèle correspondant de l'hémisphère nord. Cette moyenne est nettement inférieure à celle observée par l'expédition de la *Belgica* (— 9°,6) et très peu supérieure à celle qu'observa Borchgrevink (— 13°,9) ; ces deux expéditions avaient été de 7° de latitude plus au sud. Le maximum du froid fut constaté la première année : — 41°,4. Le maximum de chaleur fut observé la seconde année : + 9°,3. On eut à souffrir de brusques sautes de température causées par

le vent du sud; la plus forte fut, en quelques heures, de 34°.

La vitesse moyenne du vent fut, pendant la première année, de 8 m. 4 par seconde; elle a été beaucoup plus grande en hiver qu'en été. C'est du sud-ouest que venait la brise dominante. Le maximum de vitesse a été de 34 mètres à la seconde; même avec un vent de cette violence, les explorateurs se rendaient à leur observatoire, mais en rampant et en s'arc-boutant dans la neige. Cinq jours sur sept, la vitesse fut de 10 mètres à Snow-Hill.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 6 au 13 Novembre 1904

MARSEILLE, chal. <i>Fortunée-Jeanne</i> , fr., c. Appietto,	houille.
TORRE DELLE SALINE, b. <i>Pasquina-Madre</i> , ital., c. Sordini,	charbon.
GÈNES, goël. <i>Dolmetta N.</i> , ital., c. Olivieri,	houille.
MARSEILLE, vap. <i>Zenith</i> , fr., c. Morganti,	march. div.
CANNES, b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	sable.
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
— b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Henri,	—
BORDIGHERA, b. <i>Lyre Monégasque</i> , ital., c. Gancioli,	bois.

Départs du 6 au 13 Novembre

LIVOURNE, y. à vap. <i>Gitana</i> , autr., c. Dietrich,	sur lest.
PORTO SANTO STEFANO, b. <i>Angelo-Padre</i> , it., c. Cerulli,	—
MARSEILLE, chal. <i>Fortunée-Jeanne</i> , fr., c. Appietto,	—
— vap. <i>Zenith</i> , fr., c. Mo. ganti,	vieux plomb.
CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	sur lest.
— b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Henri,	—
SAIN-TROPEZ, b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	fûts vides.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Par jugement du 8 novembre courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur a prononcé la résolution, faute d'exécution des conditions stipulées, du concordat intervenu le 19 juin 1903, entre le sieur **Moreau Pierre-Louis**, camionneur, demeurant à Monaco, failli, et ses créanciers; par ce même jugement, le Tribunal a nommé M. MAUREL juge-commissaire, et M. Cioco, syndic de la faillite, conformément à l'article 493 du Code de Commerce.

En conséquence, les créanciers nouveaux dudit sieur MOREAU sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, entre les mains du syndic de la faillite, leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

La vérification des titres aura lieu le 2 décembre prochain, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Palais de Justice, dans la salle des audiences, contradictoirement entre le créancier, ou son fondé de pouvoir, et le syndic, en présence du juge-commissaire qui en dressera procès-verbal.

Monaco, le 11 novembre 1904.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi dix-sept novembre courant, à deux heures de l'après-midi et jours suivants s'il y a lieu, au 1^{er} étage de la villa Paradou, sise boulevard des Moulins à Monte Carlo, il sera procédé à la vente d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers tels que : lits, armoires à glace, tables de nuit et toilette en palissandre, canapés, fauteuils, chaises, tables, guéridons, lustres, glaces, pendules, tableaux, rideaux, tapis, lingerie, vaisselle, verrerie, ustensiles de cuisine et un piano.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le vendredi dix-huit novembre 1904, à neuf heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard

Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé à la vente de divers meubles et objets mobiliers consistant en : lits complets, armoires à linge, buffets, lits cages, chaises, tables, glaces, fauteuils, rideaux, vaisselle, etc., etc.

Au comptant, 5 p. % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le lundi vingt et un novembre courant, à deux heures du soir, dans un local dépendant de la maison Alpozzo, sise rue Paradis, à Monte Carlo, il sera procédé à la vente d'un cheval avec break et harnais, et d'une quantité de meubles tels que : armoires à glace et à linge, commodes, tables, glaces, lits en bois complets, secrétaire, rideaux, lingerie, etc., etc.

Au comptant, 5 p. % en sus des enchères.

L'Huissier : BLANCHY.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

Voyages à itinéraires facultatifs, à coupons combinables, de France aux Echelles du Levant (ou vice versa).

Des carnets de voyages à itinéraires facultatifs, à coupons combinables de 1^{re}, 2^e et 3^e classes et de 300 kilomètres de parcours minimum par voie ferrée sont délivrés toute l'année, par toutes les gares P. L. M. pour effectuer des parcours sur le réseau P. L. M. ainsi que sur les lignes postales de Marseille aux Echelles du Levant desservies par la C^{ie} des Messageries maritimes. — L'itinéraire de ces voyages, établi au gré du voyageur, doit passer, à l'aller et au retour, par Marseille, port d'attache des paquebots de la C^{ie} des Messageries Maritimes faisant le service des Echelles du Levant (Alexandrie, Jaffa, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne).

Ces carnets sont valables 120 jours. Cette durée de validité peut être, à deux reprises, prolongée de moitié moyennant un supplément égal à 10 % du prix du carnet pour chaque prolongation.

Arrêts facultatifs. — Faire la demande de carnet 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. — Prix modérés.

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

BOIS & CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

Imprimerie de Monaco — 1904

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL				
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir							
	7	765. »	764.8	764.5	764.2	764. »	17. »	17.5	16.8	16.5				15.8	72	Est. Est. Ouest.	Beau, nuageux. Très beau. — Beau. — Très beau.
8	60. »	60.2	60.5	61.8	62.5	16.5	17.2	16.3	15.6	15.4	70						
9	64.8	64.5	64.2	63.5	63.1	16.8	17.2	16.4	15.2	15. »	68						
10	62.8	63.1	63.6	64.8	66.1	16.5	17. »	16.1	15.6	15.4	74						
11	66. »	66.2	66.5	67. »	67.5	17.1	17.8	17.1	16.8	16. »	76						
12	66.6	66.8	66.3	66.1	66.5	17. »	17.7	16.8	16.5	16.1	77						
13	67. »	67.5	67.8	68. »	68.6	16.5	17.1	16.5	15.4	15.2	77						
DATES						7	8	9	10	11	12	13					
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima.	17.5	17.2	17.2	17. »	17.8	17.7	17.1				
						Minima.	15.5	15.1	14.5	14.2	14. »	14.5	14.2	Pluie tombée : 8mm 0			